

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 60/78/SPCG accordant un secours à la suite d'un naufrage

n° 60/78/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1960

Date de publication
20 octobre 1960

Date du numéro
30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Un secours de vingt-cinq mille francs Djibouti (25.000 FD) est accordé à M. Abas Bourhan Bey, propriétaire d'un bouter naufragé le 11 septembre 1960 dans la baie de Tadjourah Art. 2. la dépense est imputable sur le

chapitre 18, article 2, paragraphe 4, rubrique 4 du Budget local pour l'exercice 1960 (Dépenses diverses du Conseil de Gouvernement et Fonds Politiques). Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire J. COMPAIN.